

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidences**

*M<sup>me</sup> Paola Hawa*

*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*M<sup>me</sup> Julie Brisebois*

*Village de Senneville*

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles*

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Achuesic-  
Cartierville*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villieray-  
Saint-Michel-Parc-Extension*

*M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 15 juin 2023**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMC237231010**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de construction de chaussées souple, de chaussées et de trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de CSEM, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine de Mansfield à Peel et Metcalfe de Square Dorchester à place Mount Royal. Dépense totale de 66 855 035,07 \$ (contrat : 53 927 301,42 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 2 776 590,84 \$ + ajustement du prix du carburant : 1 066 674,57 \$ + contingences: 5 562 488,39 \$ + incidences: 3 521 979,85 \$), taxes incluses. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 1 422 645,76 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 282 223,95 \$ + contingences : 96 624,38 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 43 797,43 \$) pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus et dépenses de 684 509,15 \$, taxes incluses (contrat entente : 595 787,67 \$ +**

**contingences : 51 366,31 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 35 615,44 \$ + incidences : 1 739,73 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente. Autoriser la conclusion d'un contrat gré à gré d'une valeur de 132 348,27 \$, taxes incluses avec Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 119 113,44 \$ + contingences : 13 234,83 \$). Autoriser un budget de revenus et dépenses de 11 097,96 \$, taxes incluses pour les travaux potentiels intégrés au contrat de l'entrepreneur et visés par le Règlement d'embellissement du domaine privé. Appel d'offres public 502601 - 2 soumissionnaires, 1 conforme.**

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

## Mandat SMC237231010

*Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de construction de chaussées souple, de chaussées et de trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de CSEM, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine de Mansfield à Peel et Metcalfe de Square Dorchester à place Mount Royal. Dépense totale de 66 855 035,07 \$ (contrat : 53 927 301,42 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 2 776 590,84 \$ + ajustement du prix du carburant : 1 066 674,57 \$ + contingences: 5 562 488,39 \$ + incidences: 3 521 979,85 \$), taxes incluses. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 1 422 645,76 \$ \$, taxes incluses (contrat entente : 1 282 223,95 \$ + contingences : 96 624,38 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 43 797,43 \$) pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus et dépenses de 684 509,15 \$, taxes incluses (contrat entente : 595 787,67 \$ + contingences : 51 366,31 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 35 615,44 \$ + incidences : 1 739,73 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente. Autoriser la conclusion d'un contrat gré à gré d'une valeur de 132 348,27 \$, taxes incluses avec Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 119 113,44 \$ + contingences : 13 234,83 \$). Autoriser un budget de revenus et dépenses de 11 097,96 \$, taxes incluses pour les travaux potentiels intégrés au contrat de l'entrepreneur et visés par le Règlement d'embellissement du domaine privé. Appel d'offres public 502601 - 2 soumissionnaires, 1 conforme.*

À sa séance du 24 mai 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$.*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

- *Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 31 mai 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

D'entrée de jeu, les responsables de la Division des grands projets du Service des infrastructures du réseau routier ont rappelé le caractère distinctif de la rue Sainte-Catherine, qui est une artère commerciale importante de la métropole. Dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures souterraines, qui avaient atteint leur durée de vie utile, la Ville a souhaité saisir l'occasion pour revoir l'aménagement de la rue Saint-Catherine afin de soutenir son développement.

Le présent contrat comprend, sans s'y restreindre, des travaux archéologiques; de remplacement de conduites d'aqueduc, d'égout et d'entrées de service; de reconstruction et d'aménagement de la chaussée; de remplacement de l'éclairage et des feux de circulation; de plantation d'arbres et d'installation de mobilier urbain sur la rue Sainte-Catherine entre les rues Mansfield et Peel ainsi que sur une partie de la rue Metcalfe. Comme l'ont souligné les personnes-ressources, la portion sur la rue Metcalfe a été intégrée subséquemment, à la demande du Service de l'eau qui doit entreprendre des travaux d'aqueduc urgents. Cette intervention importante sur le réseau d'aqueduc primaire ne peut pas être réalisée indépendamment des travaux de la rue Sainte-Catherine et inversement.

Il a ensuite été question de l'appel d'offres, paru le 30 janvier 2023, pour une durée de 35 jours. Durant la période d'appel d'offres, cinq addenda ont été publiés afin notamment d'apporter des précisions aux cahiers de devis technique, aux plans et au bordereau. L'impact de ceux-ci sur le coût estimé du contrat est d'environ 200 000 \$. L'appel d'offres a suscité l'intérêt de 16 preneurs du cahier des charges et deux firmes ont déposé une soumission, dont l'une s'est avérée non conforme. Parmi les raisons de désistement évoquées par les autres firmes, certaines sont des sous-traitantes, d'autres affirment être incapables de livrer dans les délais prescrits ou de répondre aux exigences techniques du projet.

En ce qui a trait à l'unique soumission reçue, le prix de celle-ci présentait initialement un écart de 35,4 % avec l'estimation préparée par une firme externe. Devant cette différence majeure et suivant les dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes*, plusieurs rencontres de négociations ont eu lieu, suite auxquelles, l'entrepreneur a accepté de réduire son prix. Ainsi le nouvel écart avec l'estimation se situe désormais à 32,88 %. Certes, cet écart est élevé, mais le Service a tenu à préciser qu'il s'agit du deuxième appel d'offres pour des travaux dans le secteur, le premier ayant été annulé en raison d'un écart d'environ 65 % avec l'estimation. À la suite de l'annulation de celui-ci, les équipes sont retournées à la table de travail afin de préparer un nouvel appel d'offres. Il est à souligner que le Service a été novateur, puisque le présent contrat prévoit une clause d'indexation du coût des matériaux, selon l'Indice des prix à la consommation (IPC), pour permettre un meilleur partage des risques entre la Ville et l'adjudicataire. L'écart du présent appel d'offres demeure élevé, mais les modifications introduites à l'appel d'offres ont néanmoins permis de réduire l'écart d'une trentaine de

points de pourcentage. Tout porte à croire que les prix ne vont pas baisser, en raison notamment du faible bassin potentiel de soumissionnaires.

Les responsables ont voulu sensibiliser la Commission aux risques entourant l'annulation de ce contrat. Cela aurait des répercussions en cascades sur d'autres dossiers et contrats, des conséquences financières nombreuses et augmenterait la durée des travaux ainsi que des entraves. De plus, les travaux d'aqueduc de la rue Metcalfe s'inscrivent dans une séquence d'interventions nécessaire du Service de l'eau, et ce, en prévision des travaux au réservoir McTavish. Rappelons que cette installation, hautement stratégique, alimente en eau près de 1,2 million de personnes, les importants hôpitaux de la Ville et le Service de sécurité incendie.

Compte tenu des nombreux enjeux entourant le non-octroi, et malgré l'écart élevé, les personnes-ressources ont recommandé d'octroyer le contrat à Eurovia Québec Grands projets inc. Elles ont assuré que des pistes de solution seront analysées en cours de route pour amoindrir les coûts.

Durant la période d'échanges qui a suivi la présentation, la Commission a notamment voulu savoir d'où provenait l'idée d'ajouter une clause d'indexation des matériaux. C'est le fruit d'une réflexion interne et des discussions entourant les diverses annulations d'appels d'offres dans le cadre du projet Sainte-Catherine, ont répondu les personnes invitées. La demande vient également des entrepreneurs, qui font face aux fluctuations d'un marché instable. Cette clause a été validée auprès du Contrôleur général, qui a approuvé la stratégie. Les commissaires ont aussi demandé ce qui pouvait expliquer le faible bassin de soumissionnaires. Aurions-nous eu plus de joueurs avec plusieurs petits contrats? D'après les responsables, ce sont les quelques mêmes soumissionnaires depuis 2018, peu importe la durée du contrat. La multiplication de petits entrepreneurs, moins qualifiés, n'est peut-être pas souhaitable dans ce secteur, où une bonne coordination des travaux est essentielle pour réduire au maximum les entraves et les délais. Le nombre de joueurs est peut-être faible, mais ceux-ci ont l'habitude de travailler au centre-ville. Ils offrent un service de qualité et ils ont démontré la capacité d'assurer la sécurité aux abords du chantier, cela est non négligeable.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division des grands projets pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$.*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMC237231010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**